

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 JUIN 2015

L'An deux mil Quinze, le 08 Juin à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 03 Juin 2015)

PRESENTS (es) :

Messieurs GILLET, FERY, BAUDOU, LE BOT, GOURDIER, LECLERC, SEVERIN, BINET
Mesdames DEVILLE, MOINDJIE, TILLY, DESOY.

ABSENTS (es) : M. ARZILLIER (Pouvoir à M. LE BOT), Mme CAILLAT (Pouvoir à Mme DESOY), M. PIGER (Pouvoir à M. BINET)

M. Jérémie BAUDOU a été nommé Secrétaire. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 16/2015 : Recrutement d'un Agent Saisonnier

2 - Délibération n° 17/2015 : Subvention collège de Gueux

3 - Délibération n° 18/2015 : Instruction des autorisations d'urbanisme

REVISION DU SCOT :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims) est actuellement en révision et son approbation est prévue en Novembre 2016.

Le SCOT est un projet de territoire sur 126 communes et chaque P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) doit être compatible avec ses objectifs, notamment l'identification des zones.

La loi ALUR oblige à modérer la consommation d'espace agricole et naturel et chaque commune devra réduire ses zones et avoir un argumentaire fort pour les justifier.

Les prévisions de consommation foncière définies dans le SCOT seront ventilées territorialement et les objectifs de densité et de mixité seront définis selon la proposition d'armature urbaine. Pour la C.C.C.V., l'armature urbaine comprend deux bourgs structurant : Muizon et Gueux, 3 bourgs d'appui : Les Mesneux, Ormes et Pargny les Reims, les autres communes étant classées communes rurbaines ou rurales.

Notre commune travaille actuellement sur la révision de son PLU qui doit être « grenellisé » avant le 1^{er} Janvier 2017 et doit tenir compte de toutes les directives du SCOT.

FETE PATRONALE :

Le Conseil Municipal a échangé sur l'organisation de la fête patronale qui s'est déroulée les 16, 17 et 18 Mai derniers. La commission « Vie locale », en accord avec le Président du Comité des Fêtes avait réalisé un plan pour la disposition des manèges et des attractions, qui avait été envoyé à chaque forain. Cependant les forains se sont installés comme ils le souhaitent sans tenir compte des remarques des élus présents. Ainsi, la répartition équilibrée entre les deux lieux de la manifestation n'existait plus provoquant une sécurité limite pour certaines attractions.

Les forains nous ont fait savoir que pour la fête 2016, le 3^{ème} week end de mai correspondait à la Pentecôte et qu'ils souhaiteraient que la commune change la date de la fête car ils étaient sur une fête plus intéressante que la nôtre !!!

Le Conseil Municipal a décidé d'organiser une réunion avec le bureau du Comité des Fêtes afin de prévoir au mieux les dispositions à prendre pour la fête 2016.

Questions diverses :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser dorénavant les convocations du Conseil par mail, et demande aux conseillers d'ouvrir régulièrement leur boîte mails.

Madame le Maire informe le Conseil que notre Commune sera concernée en Janvier 2016 par le recensement de la population. Il convient comme d'habitude de nommer un coordonnateur communal. Mme DEVERCHIN, Secrétaire de Mairie, sera de nouveau le coordonnateur entre la commune, l'Insee et les agents recenseurs. La Mairie lancera prochainement un appel à candidature pour deux agents recenseurs.

A la demande de la section football de l'ASC, l'Entreprise DRTP nous a fait parvenir un devis d'un montant de 18 666 € pour l'éclairage de la moitié du terrain de football. Aucune suite n'est envisagée pour le moment.

Le tournoi de football est programmé pour le 26 Juillet prochain.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) a demandé des analyses complémentaires du terrain du futur groupe scolaire d'Ecueil, notamment des sondages supplémentaires et la recherche éventuelle de radon dans le sol.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le Lundi 06 JUILLET 2015

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 15 JUIN 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 08 JUIN 2015

LE MAIRE,